



TARIFS 2020/2021

POUR INFORMATION
(Ré-actualisation fin mars 2021)

LE CHOIX DU RÉGIME EST FAIT POUR L'ANNÉE SCOLAIRE
(sauf accord spécifique avec le directeur)

- Contribution des Familles * :	
⇒ 4 ^{ème} , 3 ^{ème}	: > <u>par an</u> : 551,00 €
⇒ Seconde, première, terminale	: > <u>par an</u> : 668,00 €
- Contribution pédagogique :	
⇒ Frais de photocopies	: > <u>par an</u> : 42,00 €
⇒ Participation activités pédagogiques (sorties, visites, cinéma, théâtre...)	: > <u>par an</u> : 47,00 € 89,00 €
Total 4^{ème}, 3^{ème}	: > <u>par an</u> : 640,00€
Total Seconde, première, terminale	: > <u>par an</u> : 757,00€

* La contribution des familles est due pour l'année entière,
et ce, même en cas de démission en cours d'année scolaire.

Mis à part les voyages scolaires avec hébergement,
aucune autre contribution ne sera demandée aux familles.

$\frac{1}{2}$ pension et internat

Tarifs annualisés, stages, voyages, examens : périodes déduites

⇒ $\frac{1}{2}$ PENSION	> 4 jours	: > <u>par an</u> : 821,00 €
⇒ INTERNAT**:	> 4* jours	: > <u>par an</u> : 1 672,00 €
	> 5 jours	: > <u>par an</u> : 1 828,00 €

(*) (Départ mercredi 12 h - retour jeudi 7 h 50)

(**) Si un élève interne choisit de devenir $\frac{1}{2}$ pensionnaire, en cours d'année scolaire, la location de la chambre sera néanmoins maintenue, sauf si elle est reprise par un autre élève ou avec un accord spécifique avec le directeur.

- Repas occasionnel : 7.30 €.

- Hébergement pension complète pendant les stages : 60.40 € la semaine.

- **FACTURATION** : 1 facture annuelle.

- **PAIEMENT** :

- ⇒ Par prélèvement bancaire : sur 10 mois d'octobre à juillet, le 10 de chaque mois.
- ⇒ Par chèque : au début du trimestre ou du mois, à l'ordre du LTP Jeanne d'Arc.
- ⇒ En espèces : à l'économat.